



Acquisition de l'entreprise Aéroplan

Séance d'information sur la comptabilisation

6 mai 2019

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

La présentation suivante contient des énoncés prospectifs au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Ces énoncés découlent d'analyses et d'autres renseignements fondés sur la prévision de résultats à venir et l'estimation de montants qu'il est actuellement impossible de déterminer. Ils peuvent porter sur des observations concernant, entre autres, des résultats préliminaires, des prévisions, des stratégies, des attentes, des opérations projetées ou des actions futures. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « préliminaires », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « projeter » et « planifier », employés au futur et au conditionnel, et d'autres termes semblables, ainsi qu'à l'évocation de certaines hypothèses.

Comme, par définition, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, dont celles décrites dans le présent exposé, ils sont soumis à de grands risques et incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes ou de l'incertitude qui caractérise le secteur. Les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de divers facteurs, notamment la capacité d'Air Canada de dégager ou de maintenir une rentabilité nette ou de réaliser ses initiatives et ses objectifs, l'état du secteur, du marché, du crédit, de la conjoncture économique et du contexte géopolitique, les cours de l'énergie, les taux de change, la concurrence, sa dépendance à l'égard des technologies, les risques liés à la cybersécurité, sa capacité de mettre en œuvre efficacement des initiatives stratégiques opportunes (notamment la remise en service des appareils 737 MAX de Boeing de notre parc aérien et la mise en ligne de ceux faisant l'objet de commandes) ou de réduire les charges d'exploitation, sa capacité d'intégrer et d'exploiter de manière fructueuse l'entreprise de fidélisation Aéroplan à la suite de son acquisition de la part d'AIMIA Inc. et de lancer avec succès son nouveau programme de fidélisation, sa capacité de préserver et de faire croître sa marque, les frais d'utilisation d'aéroport et frais connexes, le niveau élevé de coûts fixes, sa dépendance envers les fournisseurs clés, notamment les transporteurs régionaux, les relations de travail et les coûts connexes, sa dépendance envers les partenaires Star Alliance et les coentreprises, les interruptions de services, les facteurs liés à l'environnement (dont les systèmes météorologiques et autres phénomènes naturels, et des facteurs d'origine humaine), sa capacité de rembourser ses dettes et de préserver ses liquidités, les questions de retraite, les limites imposées aux termes de clauses restrictives, les litiges actuels et éventuels avec des tiers, sa capacité de recruter et de conserver du personnel qualifié, les conflits armés, les attentats terroristes, les pertes par sinistres, l'évolution de la législation, de la réglementation ou de procédures judiciaires, les épidémies, les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, ainsi que les facteurs dont il est fait mention dans le dossier d'information publique d'Air Canada qui peut être consulté à l'adresse www.sedar.com, notamment à la rubrique 14, Facteurs de risque, du rapport de gestion du premier trimestre de 2019 et à la rubrique 18, Facteurs de risque, du rapport de gestion de 2018 d'Air Canada. Les énoncés prospectifs contenus ou intégrés par renvoi dans le présent exposé représentent les attentes d'Air Canada en date de cet exposé (ou à la date à laquelle ils sont censés avoir été formulés) et ils peuvent changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

La présentation inclut également certaines mesures hors PCGR qu'utilise Air Canada pour fournir aux lecteurs des renseignements supplémentaires sur sa performance financière et opérationnelle. Comme ces mesures ne sont pas conformes aux PCGR pour la présentation d'états financiers et qu'elles n'ont pas de sens normalisé, elles ne sauraient être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres entités et ne doivent pas être considérées comme pouvant se substituer à des résultats établis selon les PCGR ou comme ayant préséance sur ceux-ci. Les lecteurs sont invités à se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières hors PCGR » du rapport de gestion du premier trimestre de 2019 d'Air Canada pour un complément d'information sur les mesures hors PCGR et pour un rapprochement de ces mesures avec les PCGR du Canada.



Comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Aéroplan

Avis important

- L'information relative à la comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Aéroplan est fournie uniquement dans le but de permettre de mieux comprendre l'incidence d'Aéroplan sur certaines méthodes comptables et sur les résultats financiers d'Air Canada. Les lecteurs sont avisés qu'il est déconseillé d'utiliser ces renseignements à d'autres fins.
- Les méthodes comptables, les estimations comptables critiques et autres incidences comptables de l'acquisition de l'entreprise Aéroplan figurant dans cette présentation ne sont ni complets ni définitifs, puisque d'autres changements, d'autres effets ou encore d'autres différences de méthodes comptables pourraient être relevés. De plus, l'information fournie reflète les hypothèses, les estimations et les attentes d'Air Canada en date du 6 mai 2019, lesquelles sont toutes susceptibles de changer. Des situations pourraient survenir, notamment des modifications apportées aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») ou au cadre réglementaire ou relatifs à la conjoncture, et modifier ces hypothèses, estimations et attentes ou encore l'information présentée.
- Tous les chiffres sont préliminaires et présentés sous réserve d'un audit externe.
- À l'heure actuelle, Air Canada ne peut fournir d'autres estimations de l'incidence future de l'acquisition d'Aéroplan.
- Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le rapport de gestion du premier trimestre de 2019 d'Air Canada daté du 6 mai 2019, qui peut être consulté sur le site Web d'Air Canada à l'adresse www.aircanada.com ou sur le site SEDAR à l'adresse www.sedar.com.



Table des matières

• Milles accumulés grâce aux voyages	5
• Milles accumulés grâce aux voyages — Calcul de l'équivalent de la valeur du billet	6
• Milles accumulés grâce aux voyages — Exemple de comptabilisation	7
• Milles vendus à des partenaires du programme	8
• Échanges de milles Aéroplan contre des billets d'avion	9
• Échange de milles Aéroplan contre des primes non aériennes	10
• Comptabilisation des désistements	11
• Comptabilisation des regroupements d'entreprises	12
• Produits différés — Juste valeur	13
• Contribution des partenaires	14
• Sommaire des produits différés d'Aéroplan et autres produits différés.....	15
• Répartition du prix d'acquisition	16
• Immobilisations incorporelles	17
• Provisions pour litiges	18
• Information sectorielle	19
• Premier trimestre de 2019 — Rapport de gestion	20
• Mesures hors PCGR	21



Milles accumulés grâce aux voyages

- Les ventes de passages admissibles à l'accumulation de milles en vertu du programme de fidélisation Aéroplan procurent aux membres : 1) un transport aérien, et 2) des milles Aéroplan.
- Dans le cadre d'un contrat générateur de produits comportant plusieurs obligations de prestation (coupon de vol et milles Aéroplan), chaque obligation de prestation est évaluée séparément selon la méthode des justes valeurs relatives.
- La valeur des milles Aéroplan versés est déterminée en fonction de la valeur qu'un voyageur reçoit s'il échange des milles Aéroplan contre un billet d'avion plutôt qu'en le payant comptant et correspond à l'équivalent de la valeur du billet (EVB).
- L'EVB est ajusté des milles Aéroplan qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés (« désistements »).
- La contrepartie affectée à l'EVB en échange des milles Aéroplan accumulés est comptabilisée dans les produits différés Aéroplan.



Milles accumulés grâce aux voyages – Calcul de l'équivalent de la valeur du billet

Calcul de l'équivalent de la valeur du billet (EVB)
Exemple :

	Total pour l'aller
YVR-YYZ	
Milles Aéroplan échangés	20 000
Tarif du marché équivalent	300 \$
EVB par mille	0,0150 \$

- Les chiffres sont présentés uniquement à titre indicatif pour expliquer la nature du calcul.



Milles accumulés grâce aux voyages – Exemple de comptabilisation

Vente d'un billet au prix de 350 \$, ce qui comprend 1 000 milles Aéroplan
Exemple d'écritures comptables :

Comptabilisation de la vente au comptant (montant porté au débit du compte de trésorerie)	350 \$
Valeur comptabilisée des milles Aéroplan (produits différés d'Aéroplan portés au crédit pour 1 000 milles Aéroplan @ 0,015 \$ d'EVB par mille)	(15) \$
Valeur comptabilisée dans les produits passages perçus d'avance	(335) \$
	- \$

- Exemple à titre indicatif seulement. L'exemple ne comprend pas tous les éléments comptables, y compris le calcul du prix de vente relatif, l'incidence des désistements et l'incidence des taxes et autres frais.



Milles vendus à des partenaires du programme

- Les membres Aéroplan peuvent accumuler des milles Aéroplan en fonction des achats qu'ils effectuent auprès d'entreprises participantes, comme les compagnies de cartes de crédit, les hôtels et les agences de location de voitures ou autres partenaires du programme.
- Les milles Aéroplan versés en vertu des ententes conclues avec les partenaires du programme sont comptabilisés comme une obligation de prestation unique, à savoir l'octroi futur d'une prime d'échange au membre Aéroplan.
- La contrepartie reçue pour les milles Aéroplan versés aux membres Aéroplan en vertu de ces ententes est comptabilisée à titre de produits différés d'Aéroplan.
- Pour la période écoulée entre la date d'acquisition, le 10 janvier 2019, et le 31 mars 2019, la contrepartie totale reçue pour l'émission de milles Aéroplan en vertu de ces ententes s'est établie à 198 M\$.



Échange de milles Aéroplan contre des billets d'avion

- Les produits passages perçus d'avance comprennent le produit de la vente de billets d'avion à Aéroplan, produit qui est comptabilisé dans les produits passages par Air Canada lorsque le transport a été assuré.
- La valeur des produits différés d'Aéroplan liés aux milles Aéroplan versés est déterminée par rapport à l'équivalent de la valeur du billet (« EVB ») en milles Aéroplan pour des voyages aériens admissibles, ou par rapport à la contrepartie reçue pour les milles Aéroplan vendus à des tiers partenaires du programme Aéroplan.
- Lorsque les milles Aéroplan sont échangés contre des primes-voyages, la valeur des milles Aéroplan échangés est retranchée des produits différés d'Aéroplan et comptabilisée dans les produits passagers perçus d'avance. Les produits sont ensuite comptabilisés dans les produits passages lorsque le transport est assuré.



Échange de milles Aéroplan contre des primes non aériennes

- Les clients peuvent échanger leurs milles Aéroplan contre différentes primes, telles que des voyages à bord d'Air Canada ou d'autres transporteurs aériens partenaires, des prestations hôtelières, des locations de voitures, des cartes-cadeaux, des marchandises et d'autres primes non aériennes.
- Dans le cas d'échanges contre des primes non aériennes, Air Canada a déterminé qu'aux fins comptables, elle n'agissait pas pour son propre compte dans le cadre de la transaction entre le membre et le fournisseur ultime du bien ou du service.
- Lorsque des milles Aéroplan sont échangés contre des biens ou des services non aériens, la marge nette est comptabilisée dans les autres produits lorsque l'obligation de prestation est remplie.



Comptabilisation des désistements

- Les désistements correspondent au nombre estimatif de milles Aéroplan versés qui ne devraient pas, selon les prévisions, être échangés par les membres.
- Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité ou de tout autre fait qui a une incidence sur les pratiques d'échange futures des membres. La direction utilise des modèles statistiques et des simulation pour estimer les désistements.
- Les produits comptabilisés relativement aux désistements reposent sur le nombre de milles Aéroplan échangés au cours d'une période par rapport au nombre total de milles Aéroplan dont on s'attend à ce qu'ils soient échangés.
- Les variations du taux de désistements sont comptabilisées comme suit : pour la période durant laquelle survient la variation, le solde des produits différés est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits passages; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée.



Comptabilisation des regroupements d'entreprises

- Le 10 janvier 2019, Air Canada a réalisé la clôture de l'acquisition de tous les titres de participation en circulation d'Air Canada Inc., propriétaire et exploitant du programme de fidélisation Aéroplan. Le prix d'achat global se ventilait comme suit : 450 M\$ en trésorerie, plus 47 M\$ en trésorerie au titre des ajustements avant la clôture (la contrepartie totale liée à l'acquisition s'élevait à 497 M\$). Le prix d'achat est assujéti à certains ajustements postérieurs à la clôture, et l'acquisition comprend aussi la prise en charge du passif en milles Aéroplan.
- L'acquisition d'Aéroplan par la Société a été comptabilisée selon la méthode de comptabilisation d'un regroupement d'entreprises dite « méthode de l'acquisition ».
- En vertu de la méthode de l'acquisition, les justes valeurs estimatives des actifs acquis et des passifs repris par la Société sont ajoutées dans l'état consolidé de la situation financière à la date d'acquisition.



Produits différés – Juste valeur

- Les produits différés comptabilisés à l'acquisition d'Aéroplan se rapportent à la juste valeur estimative des milles Aéroplan en circulation.
- Le passif repris a été comptabilisé à une valeur correspondant à la juste valeur estimative des milles Aéroplan en circulation qui devraient être échangés (conformément au calcul de l'EVB).
- Sur la base de la juste valeur à la date d'acquisition, la juste valeur des produits différés d'Aéroplan tenait compte de l'estimation des milles Aéroplan devant être échangés dans l'avenir.



Contribution des partenaires

- Parallèlement à la clôture de l'achat d'Aéroplan, Air Canada, la Banque TD, la Banque CIBC et Visa ont conclu diverses ententes commerciales liées à l'acquisition, et au soutien de celle-ci, notamment des ententes en matière de cartes de crédit comarquées et de réseau en vue d'une participation future au programme Aéroplan.
- De la même manière, au premier trimestre de 2019, Air Canada et AMEX ont conclu des ententes permettant à cette dernière de participer au programme Aéroplan. Air Canada a reçu des paiements de Banque TD, de CIBC, de Visa et d'AMEX totalisant 1 212 M\$. Cette contrepartie a été comptabilisée à titre de produits différés et sera amortie dans les produits passages sur la durée des ententes connexes.
- En outre, Banque TD et CIBC ont remis au total 400 M\$ à la Société en versements anticipés s'appliquant aux paiements mensuels futurs des milles Aéroplan. Cette contrepartie est comptabilisée à titre de passif contractuel dans les produits différés.



Sommaire des produits différés d'Aéroplan et autres produits différés au 31 mars 2019

Composition des produits différés d'Aéroplan et autres produits différés
Au 31 mars 2019
(en millions)

Paiement anticipé de milles Aéroplan	393 \$
Produit différé des ententes de partenariat	1 187
Produits différés liés aux milles Aéroplan	2 727
	4 307 \$

Partie courante des produits différés d'Aéroplan et des autres produits différés	1 054 \$
Produits différés d'Aéroplan et autres produits différés à long terme	3 253
	4 307 \$



Répartition du prix d'acquisition

La répartition préliminaire du prix d'acquisition entre les justes valeurs des actifs et des passifs est ventilée comme suit :

Juste valeur des actifs acquis	(en millions)
Trésorerie	- \$
Créances clients	188
Charges payées d'avance et autres actifs courants	8
Immobilisations corporelles	55
Impôt sur le résultat différé	28
Immobilisations incorporelles fondées sur la technologie	44
Immobilisations incorporelles découlant de contrats	225
Immobilisations incorporelles — marque de commerce	90
	638 \$
Juste valeur des passifs repris	
Dettes fournisseurs et charges à payer	226
Produits différés (à court terme et à long terme)	2 726
Dette à long terme (obligations locatives)	41
Passif au titre des régimes de retraite et autres avantages du personnel	40
Impôt sur le résultat différé	24
	3 057 \$
Juste valeur des actifs nets acquis	(2 419)
Goodwill	2 916
Prix d'achat total	497 \$



Immobilisations incorporelles

Aéroplan

Juste valeur des immobilisations incorporelles à la date d'acquisition
(en millions)

Immobilisations incorporelles fondées sur la technologie (systèmes)	44 \$
Immobilisations incorporelles découlant de contrats (contrats avec des tiers et base de données des membres)	225 \$
Immobilisations incorporelles (marque de commerce)	90 \$
Total des immobilisations incorporelles :	359 \$

- Les immobilisations incorporelles découlant de contrats sont amorties sur la durée des ententes commerciales correspondantes conclues avec les partenaires du programme (amortissement annuel de 19 M\$), tandis que la marque de commerce est considérée comme une immobilisation à durée de vie indéterminée.



Provisions pour litiges –

Actions collectives liées à certaines redevances passagers

- À la date d'acquisition, Aimia Canada Inc. était visée, entre autres poursuites, par trois actions collectives de membres Aéroplan résidant au Québec pour :
 - le remboursement du supplément carburant payé par eux depuis le 12 décembre 2011 à l'échange de milles Aéroplan pour des déplacements aériens en Amérique du Nord avec Air Canada, Air Canada Rouge et Air Canada Express;
 - le remboursement des frais d'améliorations aéroportuaires payés par eux depuis le 15 décembre 2011 à l'échange de milles Aéroplan pour des déplacements aériens au départ de certains aéroports du Canada;
 - le remboursement des redevances passagers payées par eux depuis le 9 juin 2012 à l'échange de milles Aéroplan pour des déplacements aériens avec Air Canada au départ de certains aéroports d'Europe et du Japon.
- En vertu de la convention d'achat d'actions conclue avec Aimia, cette dernière assumera 50 % de la responsabilité et des frais, le cas échéant, liés à ces actions collectives contre Aimia Canada, jusqu'à concurrence de 25 M\$ pour Aimia, après quoi Air Canada sera tenue seule responsable. L'obligation nette d'Air Canada relativement à ces actions, le cas échéant, ne devrait pas être importante.



Information sectorielle

- Aucune modification n'est apportée à la politique sur l'information sectorielle de la Société puisque ses résultats financiers seront examinés au niveau consolidé.
- Air Canada est gérée comme un seul secteur d'exploitation d'après l'information financière produite en interne aux fins de la prise de décisions liées à l'exploitation. L'information sur le secteur d'exploitation correspond à l'information interne fournie au principal décideur opérationnel.
- Les activités d'Aéroplan font partie intégrante des activités de transport aérien de passagers, et la nature des clients et des services fournis est cohérente entre le programme de fidélisation et les activités de transport aérien de passagers.
- Cette politique sur l'information sectorielle est conforme à celle de toutes les sociétés de transport aérien nord-américaines.
- Par conséquent, le goodwill comptabilisé relativement à l'acquisition d'Aéroplan fera l'objet d'un test de dépréciation au niveau consolidé.



Premier trimestre de 2019 – Rapport de gestion

Produits passages réseau

- Au premier trimestre de 2019, les produits passages réseau se sont élevés à 3 816 M\$, en hausse de 327 M\$ (+9,4 %) par rapport au premier trimestre de 2018, du fait de l'amélioration de 5,0 % du rendement unitaire et de l'amplification de 4,2 % du trafic. L'amélioration du rendement unitaire en glissement annuel tenait compte des produits supplémentaires découlant d'échanges de primes aériennes Aéroplan à la suite de l'acquisition d'Aéroplan le 10 janvier 2019, des produits découlant de l'amortissement du produit tiré des ententes avec les émetteurs de cartes de crédit de 1 212 M\$, des produits liés au désistement dans le cadre du programme Aéroplan et des frais accessoires au titre des échanges de milles Aéroplan.



Mesures hors PCGR – CESMO ajustées

- Les CESMO ajustées excluent les charges d'exploitation d'Aéroplan depuis la date d'acquisition afin de rehausser la comparabilité des coûts unitaires puisqu'aucun montant équivalent n'a été comptabilisé au cours de la période précédente.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Premiers trimestres		
	2019	2018	Variation (\$)
Charges d'exploitation selon les PCGR	4 326 \$	3 985 \$	341 \$
Compte tenu des éléments suivants :			
Carburant aviation (y compris les charges liées aux transporteurs régionaux)	(997)	(939)	(58)
Coûts liés à la portion terrestre des forfaits	(294)	(276)	(18)
Charges d'exploitation d'Aéroplan	(45)	–	(45)
Charges d'exploitation, compte tenu de l'incidence des éléments ci-dessus	2 990 \$	2 770 \$	220 \$
SMO (en millions)	26 016	24 862	4,6 %
CESMO ajustées (en cents)	11,49 ¢	11,14 ¢	3,2 %

